MISE-À-JOUR DES SERVICES INTERNET-TV-TÉLÉPHONE À WATERSIDE

Le 27 juillet dernier, nous avons fait parvenir à nos propriétaires une première communication par courriel et sur le site WEB concernant la problématique du service internet ou plutôt ***le manque de service*** d'AT&T. La situation actuelle se produit lorsqu'un propriétaire ou un locataire à long terme met fin à son service pour une période déterminée. Quand le propriétaire revient ou un nouveau locataire arrive, ils ne peuvent plus obtenir le service internet d'AT&T, même s'ils s'abonnent au service de téléphonie. ***De plus, lorsqu'une unité est vendue, l'acquéreur se verra refuser le service internet par AT&T. Cette situation aura un impact négatif pour la demande de nos unités en comparaison de sites compétiteurs car se sera connu très rapidement sur le marché immobilier***. De plus, nous savons que certains de nos propriétaires partagent leur accès internet avec leurs voisins. Espérons que le propriétaire qui est lié avec AT&T n'est pas celui qui vendra son unité car ceux liés à sa connexion perdront du coup leur service internet.

Depuis la publication du premier memo, votre Conseil, par l'intermédiaire principalement de Michael Shane et de Stacey, a rencontré les représentants d'une série d'entreprises qui fournissent des solutions Internet et nous continuerons jusqu'à ce que nous soyons en mesure de faire une recommandation. Un de nos locataires long terme a installé Hughes Network, mais il y a plusieurs contraintes à une telle alternative, dont le coût et l'impossibilité de partager le code d'accès.

Nous avons également contacté un cabinet d'avocats de Washington qui est spécialisé sur les questions de télécommunication. Sa recommandation est que les propriétaires qui connaissent des problèmes comme une interruption de service, qui ne peuvent obtenir une connexion de « port » ou qu'un représentant d'AT&T leur a recommandé l'utilisation d'un appareil sans fil « hotspot », ***devraient déposer une plainte auprès de la FCC*** (Federal Communication Commission). Nous vous encourageons à déposer une plainte auprès de l'organisme via l'adresse électronique https://www.fcc.gov/encyclopedia/complaints en cliquant sur le lien : « online complaint form », puis dans la boite internet cliquez sur «File Complaint » et remplissez les informations. ***Nous obtiendrons un plus grand impact si les propriétaires et locataires qui sont touchés par une telle situation déposent une plainte.*** S'il vous plait le faire à la réception de ce message et cela uniquement si vous avez une plainte valide, si non cela nuira à l'effort. Si vous avez besoin d'aide pour la rédaction en anglais, vous pouvez me demander ou contacter le bureau et il nous fera plaisir de vous aider. ***Si vous déposez votre plainte, merci d'envoyer un courriel au bureau pour nous en informer afin de nous permettre de garder une trace et voir si AT&T réagit; ils ont 40 jours pour le faire.***

Si vous avez quitté Waterside le printemps dernier sans maintenir votre service internet, nous vous suggérons d'appeler AT&T afin de vérifier s'ils seront en mesure de vous fournir un service internet a votre retour. L'Association va aussi déposer une plainte générale en indiquant l'impact négatif de cette situation pour l'avenir de Waterside. Imaginez si cette situation se perpétue pour quelques années, nous pourrions nous retrouver avec plus de 100 propriétaires qui ne pourraient avoir un accès internet. ***Cette situation est grave et votre implication est nécessaire.***

Merci André Mongrain, Président, le 18 août 2015